



## Éloignement des enfants de leur père

Par **syl20**, le **30/03/2008** à **17:33**

La mère de mes enfants et moi, vivions séparé mais habitons a 1 km l'un de l'autre, nous sommes passés au tribunal et je devrai avoir mes enfants un weekend sur deux et payer une pension alimentaire de 180 euros . Dernièrement , elle a déménagé a 400 km avec les enfants . je continue de payer la pension alimentaire mais je ne peu pas (financièrement) les voir .

je suis ouvrier , embaucher depuis 8 ans , j'ai 29 ans , je ne peu pas quitter mon travail pour habiter plus près d'eux , car je suis en surendettement a la banque de France .

mes enfants sont très important a mes yeux , et je supporte très mal de ne pas les voir .  
quel sont mes droits ?

Par **caromaiwen**, le **30/03/2008** à **17:55**

Il faut ressaisir le jaf pour de nouveaux droit de visite vu la distance et voir pour faire partager les frais de trajets.

Par **syl20**, le **30/03/2008** à **17:59**

une garde alterné serait-elle envisageable ?

Par **caromaiwen**, le **30/03/2008** à **18:02**

avec 400 kms de distance la residence alternee ne peut pas se faire mais il peut les avoirs plus pour les vacances

Par **syl20**, le **30/03/2008** à **18:20**

mes enfants sont petit (un 4 ans et une 1.5 ans) je les verrai pas grandir , pour moi c'est une injustice , merci kan meme